



## Projet des agriculteurs de Piblangue

Forum d'information n°1 – Compte-rendu

Salle des fêtes municipale  
Lundi 15/06 2026 de 18h00 à 21h00

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Introduction .....	3
2. Participants.....	4
3. Synthèse de nos échanges.....	6
3.1 Les idées de noms proposées pour le projet des agriculteurs de Piblangue ....	6
3.2 Questions sur le projet.....	7
3.3 Sur les caractéristiques techniques.....	8
3.3 Sur les impacts environnementaux et paysagers.....	9
3.4 Sur les haies et aménagements paysagers.....	10
3.5 Sur les panneaux solaires .....	11
3.6 Sur les retombées et les bénéfices .....	12
3.7 Sur les études et l'instruction .....	13
3.8 Sur la démarche de concertation.....	14
4. Contacts :.....	16
5. Les prochaines étapes.....	17
6. Annexes :.....	18

## 1. Introduction

Depuis 2023, quatre agriculteurs de la commune de Piblangé ont engagé un projet agrivoltaïque, dont CVE accompagne le développement. Après une première présentation du projet en mairie en décembre 2023, CVE a fait appel à Demopolis Concertation à l'automne 2025 pour réaliser une étude des perceptions auprès des habitants, menée entre octobre et novembre 2025.

Un travail de co-construction sur l'implantation des zones du projet a ensuite été engagé avec les agriculteurs et le conseil municipal entre janvier et mai 2026. Le plan d'implantation du projet a évolué suite aux remarques des différents acteurs présents lors de ces temps d'échange.

Au mois de juin 2026, la démarche d'information et de concertation s'est poursuivie auprès des habitants de Piblangé. CVE et Demopolis Concertation ont distribué une lettre d'information à l'ensemble des habitants de la commune de Piblangé, les invitant à participer à un forum d'information organisé le lundi 15 juin 2026 à Piblangé.

Cet événement avait pour objectif de poursuivre l'information des habitants, de leur présenter les différentes composantes du projet et de favoriser un échange direct avec eux. Plusieurs thématiques ont ainsi été abordées :

- La présentation de CVE et de ses activités ;
- Les principes et le fonctionnement de l'agrivoltaïsme ;
- Les caractéristiques du projet agrivoltaïque porté par CVE à Piblangé ;
- Le projet agricole associé, développé en partenariat avec les agriculteurs
- Les bénéfices attendus du projet pour la commune et ses habitants ;
- Les études réalisées en amont afin d'évaluer la faisabilité et les incidences du projet ;

Tout au long du forum, les participants ont pu exprimer leurs questions, leurs perceptions et leurs éventuelles préoccupations, auxquelles les représentants de CVE ont apporté des éléments de réponse. Les échanges qui ont eu lieu sont retranscrits dans le présent compte rendu.

## 2. Participants

Le forum du lundi 15 juin a réuni 25 personnes, les équipes de CVE et de Demopolis Concertation.

Les équipes de CVE et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants : plusieurs élus dont Madame la maire, Monsieur le premier adjoint et la deuxième adjointe de Piblangue, agriculteurs et exploitants concernés par le projet, équipes de CVE et Demopolis Concertation.

### **Maire et élus municipaux de Piblangue**

- Mme Aurore SCHUTZ, Maire de Piblangue
- M. Arnaud FRANCHETTO, premier adjoint
- Mme Zohra EL MAHDALI, seconde adjointe
- Mme Fabienne HILLENBLINK, conseillère municipale

### **Les Agriculteurs concernés :**

- Mme Sylviane HETTINGER
- M. Daniel REINERT

### **Représentante de la chambre d'agriculture**

- Mme Lise Multeau

### **L'Equipe de CVE :**

- Mme Amélie BILGA, Chargée de développement de projets PV
- Mme Céline CARMENT, Responsable de développement de projets PV
- M. Alban JOUET, Chargé de développement de projets
- M. Léo BOULAIS, Chargé d'études agronomiques

### **Demopolis Concertation :**

- Mme Maxence LOGEAIS, Consultante concertation
- M. Raphaël CLAYE, Assistant chef de projet



### 3. Synthèse de nos échanges

Les habitants de Piblangé ont été accueillis au forum de 18 h à 21 heures, sous la forme d'une permanence en accès libre. Ils ont ainsi pu prendre connaissance des éléments présentés par CVE et échanger directement avec les représentants de l'entreprise présents sur place.

Les échanges qui se sont tenus lors du forum entre les participants, CVE et Demopolis Concertation ont été consignés par Demopolis Concertation. Ils sont restitués de manière synthétique dans les pages suivantes.

Pour information, les supports de présentation diffusés lors du forum est annexé au présent compte rendu.

#### 3.1 Les idées de noms proposées pour le projet des agriculteurs de Piblangé

Dans le cadre de la démarche de concertation, les agriculteurs porteurs du projet ont souhaité associer les habitants au choix du nom qui sera donné futur au parc agrivoltaïque. Plusieurs propositions ont été formulées lors du comité de projet et présentées au forum, sans qu'aucun nom définitif n'ait encore été arrêté. Les habitants sont invités à réagir à ces propositions ou à en suggérer de nouvelles.

Les noms envisagés à ce stade sont les suivants :

- **L'HERBE** : *acronyme qui renvoie aux initiales des différents agriculteurs du projet ;*
- **L'Énergie des moissons** : *en référence à l'activité agricole et au cycle des saisons ;*
- **Les Champs solaires** : *qui associe le paysage agricole à la production d'énergie solaire ;*
- **Électra** : *nom inspiré d'une déesse de l'électricité, proposé lors du dernier forum.*

Ces propositions sont encore adaptables et le choix final pourra tenir compte des retours des habitants.

Vous pouvez proposer des idées de nom sur le fil de discussion du site Internet du projet agrivoltaïque de Piblangé :

<https://www.piblangé.cvegroupe.com/la-foire-aux-questions/>

### 3.2 Questions sur le projet

**Question d'un participant :** « Où va l'électricité une fois produite ? »

**Réponse de CVE :** Elle est raccordée au poste source de Bouzonville, puis reversée sur le réseau national. L'électron étant « fainéant », il alimente en priorité les foyers les plus proches, ce qui signifie que l'électricité produite alimentera directement les habitations voisines, même si elle transite formellement par le réseau géré par Enedis.

**Question d'un participant :** « Est-ce que l'électricité va chez EDF ? Car moi je passe par ce fournisseur. »

**Réponse de CVE :** L'électricité produite est injectée dans le réseau national, géré par Enedis, et non directement chez un fournisseur en particulier. Une fois sur le réseau, elle est mutualisée avec l'ensemble de la production nationale, quel que soit le fournisseur d'électricité choisi par l'habitant (EDF ou un autre). Être client EDF n'ouvre donc pas droit à un tarif préférentiel ou à une ristourne liée à la proximité du projet.

**Question d'un participant :** « Peut-on mettre des panneaux sur des surfaces non agricoles ? »

**Réponse de CVE :** C'est possible dans des conditions spécifiques définies par la réglementation mais ce projet se concentre sur des surfaces agricoles.

**Question d'un participant :** « Pourquoi ne pas avoir concentré tous les panneaux sur une seule parcelle ? »

**Réponse de CVE :** Le choix de répartir les panneaux sur plusieurs parcelles résulte d'un travail de co-construction mené avec les agriculteurs concernés, mais également avec les habitants et les élus de la commune, afin de répartir au mieux les retombées entre les différentes exploitations et de permettre à chacune d'en bénéficier équitablement.

**Question d'un participant :** « Quand le projet sera-t-il construit ? »

**Réponse de CVE :** Le dépôt du dossier est prévu pour fin 2026, avec un retour de l'administration attendu et une obtention du permis envisagée idéalement pour fin 2027. S'ensuivra une phase d'appel d'offre national dédiée à l'obtention du tarif d'achat de l'électricité et des financements bancaires, ainsi que de validation de la solution de raccordement avec le gestionnaire de réseau, avant un démarrage des

chantiers à l'automne 2028 et une mise en service (première injection sur le réseau) prévue vers mi-2029.

**Remarque d'un participant :** « Il est important de préciser que c'est le projet des agriculteurs de Piblangue et non celui de la commune, la mairie n'en est pas à l'initiative. »

**Remarque d'un participant :** « Je trouve ça bien pour pérenniser les activités des agriculteurs sur la commune, c'est nécessaire. »

### 3.3 Sur les caractéristiques techniques

**Question d'un participant :** « De combien sera l'inclinaison des panneaux ? »

**Réponse de CVE :** L'inclinaison envisagée est d'environ 12,5°. Cet angle est déterminé en fonction de plusieurs critères techniques et agricoles : il doit permettre d'optimiser la production d'électricité tout en laissant passer suffisamment de lumière et d'eau de pluie pour préserver le développement de la végétation et de l'activité agricole sous les panneaux. L'inclinaison définitive pourra être ajustée en fonction des études complémentaires et des retours du monde agricole sur l'usage des parcelles.

**Question d'un participant :** « L'inclinaison des panneaux permet-elle de laisser passer les tracteurs ? »

**Réponse de CVE :** Les tracteurs non déportés ne peuvent pas passer sous les panneaux, cet espace est réservé aux bêtes. En revanche, les rangées de panneaux sont largement espacées entre elles pour permettre le passage d'un tracteur. La hauteur bas de panneau s'élève à 2,2m.

**Question d'un participant :** « CVE est-elle propriétaire des panneaux ? »

**Réponse de CVE :** Oui, CVE est propriétaire des panneaux et loue les terres agricoles en-dessous.

**Question d'un participant :** « Y aura-t-il des batteries ? »

**Réponse de CVE :** Non, l'électricité sera directement intégrée au réseau électrique national sans passer par des batteries.

**Question d'un participant :** « Y aura-t-il des reflets ? »

**Réponse de CVE :** Non, les panneaux seront anti-reflets, c'est d'ailleurs une obligation de la sécurité aérienne. Des photomontages seront réalisés par le bureau d'études pour visualiser le rendu en conditions réelles.

**Question d'un participant :** « Est-ce qu'il y a une continuité de l'activité agricole sous les panneaux ? »

**Réponse de CVE :** Oui, c'est une obligation légale. La loi APER du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables encadre strictement les projets agrivoltaïques et impose le maintien d'une activité agricole significative sur les terrains concernés, afin que le projet solaire reste secondaire par rapport à l'usage agricole du sol.

**Question d'un participant :** « Où sera situé le poste source ? »

**Réponse de CVE :** Le poste source vers lequel l'électricité produite sera acheminée se trouve à Bouzonville.

### 3.3 Sur les impacts environnementaux et paysagers

**Question d'un participant :** « Est-ce que les panneaux produisent de la chaleur ? »

**Réponse de CVE :** Les panneaux ne produisent pas plus de chaleur qu'une vitre classique exposée au soleil. Au contraire, ils créent un effet d'ombrage qui contribue à maintenir une température plus fraîche au sol, sans pour autant créer un environnement fermé : l'air continue de circuler librement sous les panneaux, ce qui permet d'éviter toute accumulation de chaleur.

**Question d'un participant :** « Quels sont les impacts sur l'herbe sous les panneaux ? »

**Réponse de CVE :** Sous les panneaux, il y aura uniquement de l'herbe sans trèfle, celui-ci ayant besoin de beaucoup de soleil pour pousser. En dehors, la composition sera plus classique avec du trèfle et des graminées, afin de garantir un bon équilibre et une bonne qualité d'herbe sur l'ensemble des champs concernés. Une étude menée par CVE en partenariat avec l'INRAE et Startkraft a démontré une amélioration de la quantité et de la qualité du fourrage sous panneau.

**Question d'un participant :** « *Quels sont les impacts pour la faune environnante ?* »

**Réponse de CVE :** Une étude d'impact environnementale est menée afin de déterminer les incidences du parc agrivoltaïque sur la faune et la flore environnante. L'objectif de cette étude est justement de déterminer in fine les mesures qui seront en place par CVE afin de limiter ces incidences autant que possible. A noter que les structures photovoltaïques seront soutenues par des pieux battus ; seules les plateformes accueillant les postes techniques sera imperméabilisée. Par ailleurs, le parc sera clôturé de façon à laisser la petite faune circuler, et la maintenance préventive du parc consiste en un à deux passages par an.

**Question d'un participant :** « *Est-ce que la forêt ne constitue pas une gêne pour le projet ?* »

**Réponse de CVE :** L'orientation des panneaux est justement calculée en tenant compte des obstacles environnants et de l'ombrage, dont la forêt.

**Question d'un participant :** « *Allez-vous couper une partie de la forêt ?* »

**Réponse de CVE :** Nous travaillons en lien avec l'Office National des Forêts pour garantir que les espaces limitrophes ne seront pas abîmés. L'ONF apporte également son point de vue lors de l'instruction en préfecture et veille à la préservation de l'environnement limitrophe. Dans ce cas précis, une distance de 50 m aux lisières de forêt est mise en pour assurer la protection des espèces de lisière.

**Question d'un participant :** « *Est-ce que le modèle agricole privilégie les friches sous les panneaux ?* »

**Réponse de CVE :** Non, le projet agrivoltaïque est pensé pour pérenniser les exploitations des agriculteurs.

*Remarque d'un participant :* « *Quand on vient à la campagne, ce n'est pas pour subir la production d'électricité à côté.* »

### **3.4 Sur les haies et aménagements paysagers**

**Question d'un participant :** « *Y aura-t-il des haies paysagères pour atténuer la vue des panneaux ?* »

**Réponse de CVE :** Oui, c'est prévu. L'idée est de planter des haies composites de plusieurs espèces afin d'atténuer l'impact visuel, notamment le long de la route, et de permettre le développement d'une faune dans ces haies. Un travail spécifique sur les essences à privilégier à Piblangue a d'ailleurs été mené lors du dernier échange avec les élus, le 5 mai dernier.

**Question d'un participant :** « *Y aura-t-il des haies le long de la route principale qui va au village ?* »

**Réponse de CVE :** Oui, c'est envisagé dans le même esprit. Des photomontages seront réalisés pour visualiser l'intégration de ces haies le long de cet axe, et seront consultables par les habitants lors de l'enquête publique.

**Question d'un participant :** « *Serait-il possible de planter les haies avant le début de la construction, pour leur laisser le temps de pousser ?* »

**Réponse de CVE :** C'est actuellement une réflexion interne, mais nous ne pouvons pas encore le garantir.

**Question d'un participant :** « *Quelles sont les garanties du porteur de projet sur le maintien des haies ?* »

**Réponse de CVE :** Ces mesures sont obligatoires, nous y sommes légalement tenus et nous les mettrons en œuvre.

**Question d'un participant :** « *Y aura-t-il des travaux directement sur la route ?* »

**Réponse de CVE :** Un décalage de 15 mètres en moyenne est prévu entre les panneaux et la route.

### 3.5 Sur les panneaux solaires

**Question d'un participant :** « *Les panneaux sont-ils recyclables ?* »

**Réponse de CVE :** Oui, à hauteur de 94 %. Le reste correspond essentiellement à des chutes plastiques et de caoutchouc, matériaux peu recyclables dans d'autres filières également, comme les pneumatiques par exemple. Des informations précises sur le recyclage sont disponibles sur le site de la société SOREN qui assure cette activité. [www.soren.eco](http://www.soren.eco).

**Question d'un participant :** « *Comment se passe l'entretien et le nettoyage ?* »

**Réponse de CVE :** Nos équipes effectuent un nettoyage environ une fois par an au minimum, mais les panneaux demandent peu d'entretien.

**Question d'un participant :** « Pourquoi importer des matières premières venues de Chine ? »

**Réponse de CVE :** Une fois qu'une industrie est développée quelque part dans le monde, il devient difficile de la concurrencer tant elle est installée. Des projets d'usines de fabrication de panneaux photovoltaïques sont néanmoins en cours de développement en France, ce qui pourrait à terme permettre de relocaliser une partie de cette production. Par exemple, il y a le projet de gigafactory Holosolis, localisée à Sarreguemines. CVE a d'ailleurs investi dans la société Holosolis afin de soutenir l'industrie française du photovoltaïque ([Lien : CVE apporte son soutien à Holosolis - CVE Group](#)).

**Remarque d'un participant :** « On manque de solutions de recyclage. Même si ce n'est pas propre à votre filière, c'est dommage de produire avant de savoir comment on va recycler plus tard. »

**Réponse de CVE :** « Le recyclage des panneaux est obligatoire, tout comme pour les déchets électriques et électroniques. »

**Remarque d'un participant :** « L'origine des matériaux est-elle véritablement renouvelable ? »

**Réponse de CVE :** « Le terme renouvelable est généralement utilisé pour une source d'énergie (solaire, éolien, biomasse,...). Les panneaux solaires sont recyclables à 94%. Aussi le temps de retour énergétique d'un panneau en France est de 1,5 ans. Ce « temps de retour énergétique » correspond au ratio entre l'énergie totale consommée au cours de sa fabrication, de son transport, de son installation, de son recyclage et l'énergie produite annuellement. »

### 3.6 Sur les retombées et les bénéfices

**Question d'un participant :** « Aurons-nous un avantage au niveau du prix de l'électricité ? »

**Réponse de CVE :** Aucun mécanisme ne le permet aujourd'hui. En revanche, le projet génère des retombées fiscales locales pour la commune, qui peut ensuite en disposer à sa guise au bénéfice de ses habitants.

**Question d'un participant :** « Le projet profitera-t-il à la commune ? »

**Réponse de CVE :** Oui, la commune touchera une part de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), de la taxe foncière pendant toute la durée d'exploitation ainsi que de la taxe d'aménagement versée la première année d'exploitation. Ces taxes seront payées par CVE.

**Question d'un participant :** « *Quels sont les avantages pour les administrés ?* »

**Réponse de CVE :** Les retombées fiscales pour la commune, dont celle-ci peut disposer librement, constituent le principal bénéfice indirect pour les habitants.

**Question d'un participant :** « *La production d'électricité par panneaux est-elle compétitive par rapport au nucléaire ?* »

**Réponse de CVE :** La production d'électricité d'une centrale nucléaire est en moyenne deux fois plus chère que celle issue de panneaux solaires.

**Question d'un participant :** « *La CFE va-t-elle augmenter pour les autres entreprises déjà présentes sur la commune ?* »

**Réponse de CVE :** La CFE est gérée par la commune, qui en fixe le taux. À priori, l'arrivée du projet n'entraîne pas d'augmentation pour les autres entreprises, mais il convient de se rapprocher de la mairie pour confirmation.

**Question d'un participant :** « *J'ai peur d'une dévaluation de nos maisons.* »

**Réponse de CVE :** Il n'existe pas d'études spécifiques ayant démontré l'impact de l'agrivoltaïsme sur les prix de l'immobilier.

### 3.7 Sur les études et l'instruction

**Question d'un participant :** « *Y aura-t-il une enquête publique ?* »

**Réponse de CVE :** Oui, vous serez informés en amont de son ouverture.

**Question d'un participant :** « *Y aura-t-il un suivi public de l'évolution de la concertation ?* »

**Réponse de CVE :** Oui : la concertation volontaire menée par CVE autour de ce projet n'est pas terminée ! Les équipes de Demopolis Concertation passeront en porte-à-porte sur la commune au mois de juillet. Ce temps d'échange sera aussi l'occasion de distribuer une brochure d'information pour les personnes n'ayant pas pu se

rendre au forum. D'autres événements sont prévus, et vous serez informés au moment de l'enquête publique.

**Question d'un participant :** « *Est-ce que le projet s'intègre correctement au modèle agricole ?* »

**Réponse de CVE :** CVE travaille en coopération étroite avec les agriculteurs depuis le début du développement du projet, afin de s'assurer que celui-ci s'intègre au mieux dans leurs pratiques agricoles et facilite leurs exploitations.

### 3.8 Sur la démarche de concertation

**Question d'un participant :** « *Y avait-il eu de la concertation pour le choix des emplacements des panneaux ?* »

**Réponse de CVE :** Oui, nous avons réalisé en amont un travail de co-construction avec les personnes les plus touchées et les acteurs privilégiés, afin de limiter au maximum les nuisances liées aux lignes de vue. Cela explique l'évolution des zones d'implantation par rapport au plan initial.

(Voir l'affiche correspondante en annexe du présent compte-rendu).

**Question d'un participant :** « *En cas d'enquête publique, comment s'assurer que les personnes qui participent sont bien locales et non issues de groupes extérieurs venus s'opposer au projet ?* »

**Réponse de CVE :** Nous ne pouvons pas nous en assurer, néanmoins nous informerons largement les habitants de Piblangue pour qu'ils se mobilisent au moment de ce temps de concertation.

**Question d'un participant :** « *Pourquoi ne pas avoir fait un sondage dans la commune ?* »

**Réponse de CVE :** Nous avons opté pour un porte-à-porte autour des habitations les plus proches des zones étudiées. Ce format permet d'échanger de manière approfondie avec les personnes, ce qui n'est pas possible avec un sondage. Le porte-à-porte ne peut être exhaustif, néanmoins une nouvelle session est prévue au mois de juillet pour rencontrer de nouveaux habitants. De plus, un sondage nécessite une information préalable afin d'appréhender au mieux le projet.

**Remarque d'un participant :** « *C'est bien de pouvoir passer 5 minutes au forum ; c'est bien d'avoir organisé cela.* »

**Remarque d'un participant :** « C'est important que ça se fasse en transparence. »

## 4. Contacts :

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter les équipes de CVE et de Demopolis Concertation.

Équipe projet CVE :

**Amélie BILGA**

[amelie.bilga@cvegroup.com](mailto:amelie.bilga@cvegroup.com)

**Céline CARMENT**

[Celine.carment@cvegroup.com](mailto:Celine.carment@cvegroup.com)

Équipe Demopolis Concertation :

**Lorette HAFFNER**

[Lorette.haffner @demopolis-concertation.fr](mailto:Lorette.haffner@demopolis-concertation.fr)

**Maxence LOGEAIS**

[maxence.logeais@demopolis-concertation.fr](mailto:maxence.logeais@demopolis-concertation.fr)

## 5. Les prochaines étapes

Les équipes de CVE et Demopolis Concertation vous remercient à nouveau pour votre participation et restent à votre disposition tout au long de la démarche.

Dans l'attente, n'hésitez pas à poser vos questions et partager vos remarques sur le fil de discussion du site Internet du projet agrivoltaïque des agriculteurs de Piblange :

<https://www.piblange.cvegroup.com/la-foire-aux-questions/>

## 6. Annexes :

# Le projet agrivoltaïque

Depuis 2023, CVE étudie la faisabilité d'un **projet agrivoltaïque** sur la commune de Piblange. Le projet a été travaillé avec les acteurs du territoire pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes : agriculteurs, municipalité et riverains.

**Nous vous invitons à découvrir les éléments du projet et à poser vos questions aux équipes présentes.**

### CARTE DE L'EMPLACEMENT DU PROJET

#### CHIFFRES CLÉS



**34,7 MWc**  
De puissance installée



**8 602 foyers alimentés en énergie verte**  
Soit 18 925 habitants



**481 TCO2 équivalent évités par an**  
Soit 14 430 tCO2 équivalent sur 30 ans



**Septembre 2026**  
Dépôt prévu



- ① EARL Chantemerle, Sylviane et Grégory Hettinger
- ② GAEC Saint-Simon, Cédric et Nicolas Becker
- ③ GAEC Du Pont, Daniel et Xavier Reinert
- ④ GAEC LPBC - La Petite Basse Cour, Jérôme et Anne-Marie Lecomte

L'évolution des différentes zones d'étude s'est faite **en concertation avec les élus et les agriculteurs**. Pour en savoir plus, consultez les affiches dédiées aux évolutions du projet !

### LE CALENDRIER DU PROJET





# Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

## Définition du Code de l'Energie

(article 54, loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'APER)

« Une installation agrivoltaïque est une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont **situés sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au **maintien ou au développement d'une production agricole**, en apportant au moins **l'un des quatre services suivants** :



- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
- l'adaptation au changement climatique,
- la protection contre les aléas,
- l'amélioration du **bien-être animal**».

En garantissant durant toute la durée de fonctionnement de la centrale que l'agriculteur puisse avoir « **une production agricole significative et un revenu durable** ». La qualification d'agrivoltaïque implique nécessairement de permettre à **la production agricole d'être l'activité principale sur la parcelle et d'être réversible**.

## L'agrivoltaïsme chez CVE

- CVE est membre du Pôle National de Recherche Agrivoltaïque coordonné par l'INRAe (Institut National pour la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) pour une mutualisation des bonnes pratiques et des retours d'expériences des centrales agrivoltaïques.
- CVE est signataire de la charte de la Fédération Nationale Ovine avec des critères qui garantissent le respect du bien-être animal.





# Les acteurs du projet

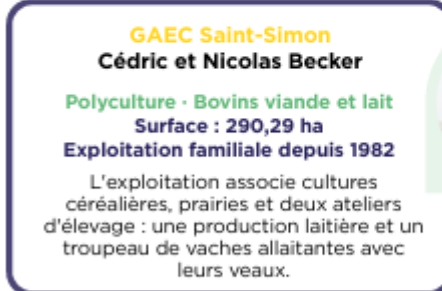
Un projet agrivoltaïque mobilise de nombreux acteurs : CVE en premier lieu, mais aussi les exploitants qui sont directement concernés par les adaptations de leurs activités agricoles. Les élus ont aussi été consultés pour adapter le projet aux spécificités de la commune de Piblangue.



**EARL Chantemerle**  
**Sylviane et Grégory Hettinger**

**Polyculture · Bovins viande**  
**Surface : 165,57 ha**  
**Installés depuis 2005**

L'exploitation associe cultures céréalières et fourragères, prairies permanentes et temporaires, et élevage de bovins viande.



**GAEC Saint-Simon**  
**Cédric et Nicolas Becker**

**Polyculture · Bovins viande et lait**  
**Surface : 290,29 ha**  
**Exploitation familiale depuis 1982**

L'exploitation associe cultures céréalières, prairies et deux ateliers d'élevage : une production laitière et un troupeau de vaches allaitantes avec leurs veaux.



**GAEC Du Pont**  
**Daniel et Xavier Reinert**

**Polyculture · Bovins laitiers**  
**Surface : 143,51 ha**  
**Xavier associé depuis 2019**

L'exploitation associe cultures céréalières et fourragères à un élevage de bovins laitiers, activité historique et centrale du GAEC.



**GAEC LPBC**  
**Anne-Marie et Jérôme Lecomte**

**Polyculture · Ovins viande**  
**Surface : 99,11 ha**  
**Abattoir, transformation à Condé-Northen**

L'exploitation associe cultures céréalières et prairies à un élevage ovin viande, activité centrale du GAEC, complété par de la vente directe de volaille transformée sur place.



*Nous souhaitons développer notre filière ovine. Le projet agrivoltaïque permettra de mieux organiser l'élevage et d'augmenter la capacité de production. Il s'inscrit aussi dans une logique de transmission, puisque ma fille souhaite reprendre l'exploitation familiale.*

**Jérôme Lecomte · Co-gérant GAEC LPBC**



## CVE : le développeur du projet

CVE est la société qui développe le projet agrivoltaïque à l'étude à Piblangue. **Il s'agit d'un producteur d'énergies renouvelables, solaire et biométhane.** L'entreprise dispose d'une expertise en agrivoltaïsme.

## Demopolis Concertation

Demopolis Concertation accompagne CVE depuis un an dans sa **démarche d'écoute et de travail avec les acteurs locaux** : agriculteurs, élus et habitants. L'agence est spécialisée dans les démarches de concertation.



# Les évolutions du projet

Le projet agrivoltaïque que nous vous présentons est **le fruit d'un travail de concertation** avec les élus et agriculteurs de Piblangé. Deux réunions de travail ont eu lieu pour travailler sur le projet : élus et agriculteurs ont pu exprimer leurs exigences. Chaque remarque a fait l'objet d'une étude par CVE. Trois boussoles ont guidé le travail de co-construction.



Assurer la viabilité économique du projet  
**Pour CVE**



Pérenniser les exploitations agricoles, rechercher l'équité  
**Pour les agriculteurs**



Limiter les impacts sur le cadre de vie et l'environnement  
**Pour les habitants et les élus**



Première réunion de travail avec le Conseil municipal - 18 février 2025

## PROPOSITION INITIALE - DÉCEMBRE 2025



- Eviter le chemin d'exploitation
- Maintenir la partie Nord Est
- Eviter le verger
- Avoir plus d'informations sur la visibilité
- Eviter les chemins de randonnée
- Eviter la zone en face des habitations
- Privilégier la zone ouest
- Reculer pour respecter les recommandations de l'ONF (office national des forêts)
- Limiter la visibilité depuis la route
- Discuter de la meilleure implantation pour l'exploitation agricole
- Veiller à l'équité entre les agriculteurs

### LÉGENDE

- Besoin d'éléments complémentaires
- Zone validée
- Zone à éviter



# Les évolutions du projet

Vous trouverez sur ce panneau les différentes versions du projet agrivoltaïque de Piblangue et les motifs qui ont expliqué les choix finalement réalisés.

## VERSION INTERMÉDIAIRE - FÉVRIER 2026



Attention à la préservation du paysage et à l'équité entre les agriculteurs

Zone validée

Zone validée

Limiter la visibilité depuis la route

Veiller à l'équité entre les agriculteurs

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Des premiers **photomontages** ont également été présentés aux élus afin de les aider à se projeter de manière concrète au sein d'un parc agrivoltaïque.

De nouveaux photomontages, mis à jour avec la version finale du projet, **seront consultables lors de l'enquête publique.**

## LES ÉVOLUTIONS DU PROJET



DÉCEMBRE 2025



FÉVRIER 2026



PROJET À DÉPOSER - JUILLET 2026




# Les études menées

Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des **études préalables** sont réalisées. L'objectif ? Garantir la conformité réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles.

Elles sont confiées à des bureaux d'études indépendants puis examinées par les acteurs institutionnels chargés de l'instruction de la demande de permis.


## PHASE 1 : L'ÉTAT INITIAL

Une première série d'études analyse les effets potentiels d'un projet sur l'environnement de la zone. Plusieurs éléments sont pris en compte :


 **Faune et flore** : évaluation des espèces présentes, notamment protégées.


### Milieux physiques et humains

 Impact sur la qualité des **sols** et l'érosion.

 Effet sur les ressources en **eau** (nappes phréatiques, les rivières, les zones humides...)

 Analyse des **nuisances sonores**.

 **Paysage** : intégration visuelle du projet dans le paysage local.

 **Impacts cumulés** : prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.



**Présentation des résultats de l'étude d'impact au conseil municipal de Piblangue - 18 février 2026**

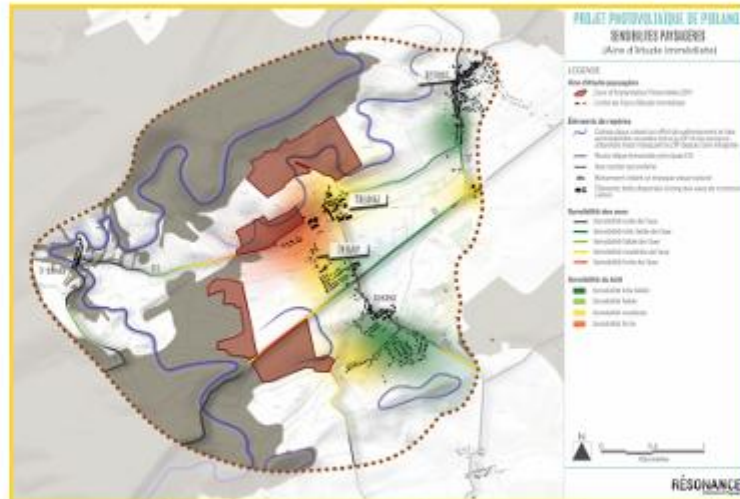


**LOCALISATION DES AIRES D'ÉTUDES**

Envie de connaître les résultats ?  
**Consultez les cartes mises à disposition !**

Un périmètre plus large que la zone d'étude initiale est pris en compte afin d'assurer une plus grande fiabilité des résultats de l'étude. L'étude environnementale a été menée par le bureau d'études Synergis Environnement.

# Les études menées



**SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES RECENSÉES LORS DE L'ÉTAT INITIAL**  
L'étude paysagère a été menée par le bureau d'études Résonance.

## PHASE 2 : LES ÉTUDES SUR LE PROJET FINALISÉ

Les premiers résultats d'étude **orientent les choix d'implantation du projet agrivoltaire** : les zones les plus sensibles sont évitées. Lorsque l'implantation est définie, **une deuxième vague d'étude, plus précises, est menée** pour s'assurer du moindre impact de la version finale d'implantation.

## PHASE 3 : LA SÉQUENCE ERC (ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER)

A la réception des résultats de la deuxième phase d'études, **des mesures d'évitement ou de réduction pour réduire ces incidences seront proposées**. Une fois mises en place, les incidences résiduelles restantes sont évaluées. **Le cas échéant, les zones d'incidences retenues sont compensées**.

### Mesures de compensation : de quoi parle-t-on ?

La compensation consiste à **contrebalancer les impacts résiduels négatifs d'un projet sur l'environnement** qui n'ont pas pu être évités ni suffisamment réduits. Pour citer quelques exemples, on retrouve principalement de la création ou restauration d'habitats favorables aux espèces concernées, la suppression de remblai, l'enlèvement d'espèces exotiques envahissantes, la déconstruction d'aménagements antérieurs, le réensemencement de milieux dégradés, la restauration de cours d'eau et/ou zone humide...